

**Université du Québec à Montréal
Faculté de Droit et de Science Politique
Département de science politique**

Session Automne 2011

**PO L 8280 - 30
Afrique
Professeur : Issiaka Mandé
Mercredi – 18h00 – 21h00 A-3740**

Professeur Issiaka Mandé
Bureau : local A3665
Téléphone : 514-987-3000 poste 2921
Courriel : mande.issiaka@uqam.ca
Disponibilités : Mardi de 17 h 30 à 19 h et sur rendez-vous

DESCRIPTIF DU SÉMINAIRE (ANNUAIRE DE L'UQAM)

Ce séminaire vise à approfondir la compréhension des structures sociopolitiques et économiques en place dans différents pays de l'Afrique. Dans ce but, pourront être abordés, dans une perspective historique et interdisciplinaire, différents problèmes qui se rattachent à la nature du pouvoir en Afrique ainsi qu'aux problèmes auxquels ont à faire face les États africains.

DESCRIPTIF COMPLÉMENTAIRE

Ce séminaire permet d'analyser la géopolitique des migrations internationales africaines et les enjeux autour du développement économique. En effet, les flux migratoires à l'intérieur du continent hypothèquent les relations entre les États dans la mesure où les frontières sont perméables. Ce qui pose non seulement le problème de l'endiguement des flux mais celui de leur mesure à cause des données statistiques imparfaites et des relevés administratifs loin de fournir des informations exhaustives. La plupart des États africains ont signé des conventions de libre circulation des biens et des personnes, mais ont du mal à gérer les flux migratoires. Aussi les normes des institutions régionales d'intégration sont rarement respectées car les États s'arrogent les prérogatives de la régulation des mouvements de population. Le non respect des obligations internationales a pour conséquence la nationalisation des emplois et les expulsions des populations d'origine étrangère. De cette situation, il en découle une relation dialectique autour de la nationalité, de la citoyenneté et de l'identité.

Le séminaire porte également sur la circulation migratoire notamment sur les facteurs incitatifs (politique publiques, rôle des collectivités et réseau, stratégies familiales et individuelles), l'étude des manifestations (flux de personnes, de biens et d'informations) et les effets de la migration sur le développement des régions d'émigration.

OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

Ce séminaire permet aux étudiants de :

- comprendre les phénomènes migratoires à l'heure de la mondialisation partant des migrations internationales comme enjeux majeurs de la gouvernance globale ;
- connaître les enjeux actuels et les défis que posent les migrations en Afrique ;
- s'interroger sur les fondements des politiques migratoires africaines et les difficultés d'application par les États ;
- maîtriser les principaux outils et approches théoriques pour analyser les mobilités humaines.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

À l'exception du premier cours destiné à faire connaissance et prendre connaissance du programme, ce séminaire comporte des exposés magistraux, la projection de documents audio-visuels pour illustrer certains aspects traités et des périodes de discussion structurées autour des lectures communes obligatoires et des documents présentés. Les travaux de session et les examens de session permettront d'enrichir les connaissances d'ensemble et de pousser plus loin la réflexion sur quelques aspects abordés dans le séminaire.

La lecture des textes fournis pour chaque séance via MOODLE est donc indispensable ; les étudiant(e)s sont priés d'activer leur compte courriel UQÀM, car c'est le seul moyen pour l'enseignant de communiquer avec eux rapidement, et pour les étudiantEs d'accéder à Moodle.

Le bon déroulement du cours nécessite un effort de lecture important et soutenu de la part des étudiantes et étudiants. La participation active à la discussion compte pour une partie de la note finale. On attend donc des étudiantEs une critique des textes à savoir : déceler, en dehors du jugement, la cohérence dans le raisonnement et la rigueur de l'argumentation des auteurs.

Pour une bonne présentation de vos travaux, prière de voir, sur le site web du Département de science politique (Uqam) notamment les appendices du guide de méthodologie (modèles et présentation de travaux).

PROPOSITION D'ÉVALUATION

- Présentation orale de la problématique et des hypothèses (2 pages): **10 %**
- Présentation orale du plan détaillé et de la bibliographie : **10 %**
- Présentation orale du travail final : **15 %**
- Participation aux ateliers de discussion et aux discussions des travaux : **15 %**
- Travail final écrit (15 pages maximum) : **50 %**

CRITÈRES DE CORRECTION

Fond :

Recherche de sources scientifiques

Maîtrise du sujet

Capacité d'analyse

Capacité de synthèse

Structure de l'argumentation

Capacité critique sur le sujet et sur les sources

Capacité à mettre en évidence des relations et comparaisons entre questionnements et cas, auteurs et travaux.

Forme :

Respect des normes de présentation

Usage de citations pertinentes et ciblées

Mention conforme des sources utilisées

Clarté de l'expression écrite

POLITIQUE À L'ÉGARD DU PLAGIAT ET DE L'EMPLOI DES SITES WEB

Voici la résolution officielle du département de science politique à l'égard du plagiat :

« Tous les professeurs et chargés de cours du département sont fermement encouragés à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiats, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents, (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours,...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire ».

Sera passible d'une mention d'échec quiconque :

- **recopie sans guillemets** des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites web, etc.) ;
- ne fournit pas la **source exacte** de ses références ;
- présente un texte constitué en majorité de citations ou de **textes paraphrasés**.

Par ailleurs, il est généralement déconseillé de s'appuyer sur des sources ou des propos issus de l'Internet. Ces emprunts ne seront pas considérés, dans la plupart des cas, comme étant des sources universitaires recevables (sauf indication contraire : périodique scientifique publié en ligne, chapitre d'ouvrage savant numérisé, etc.). Vous êtes réputés savoir reconnaître la qualité universitaire d'une référence.

CALENDRIER DES SÉANCES

DATES	THÈME DE LA SÉANCE
1. Mercredi 7 septembre 2011	Présentation du cours , des étudiants, de l'enseignant Explication et entente pour l'évaluation
2. Mercredi 14 septembre 2011	Séances introductive : Mondialisation des flux migratoire : problèmes de concepts, problèmes de mesure, facteurs de l'émigration.
3. Mercredi 21 septembre 2011	Espaces migratoires régionaux africains et aspects légaux et administratifs.
4. Mercredi 28 septembre 2011	Migrations internationales et développement en Afrique
5. Mercredi 5 octobre 2011	Travail individuel <u><i>Depôt sur Moodle de votre projet</i></u>
6. Mercredi 12 octobre 2011	La question des réfugiés africains
7. Mercredi 19 octobre 2011	Travail individuel – Dépôt sur Moodle du bilan de vos lectures
<i>SEMAINE DE LECTURE 24-28 octobre</i>	
8. Mercredi 2 novembre 2011	PRÉSENTATIONS ORALES des plans détaillés et des bibliographies et DISCUSSIONS sur ces travaux
9. Mercredi 9 novembre 2011	RENCONTRES INDIVIDUELLES OBLIGATOIRES
10. Mercredi 16 novembre 2011	RENCONTRES INDIVIDUELLES OBLIGATOIRES
11. Mercredi 23 novembre 2011	PRESENTATIONS ORALES de travaux longs et DISCUSSIONS sur ces travaux
12. Mercredi 7 décembre 2011	PRESENTATIONS ORALES de travaux longs et DISCUSSIONS sur ces travaux
13. Mercredi 14 décembre 2011	Films

Géopolitique des migrations africaines

Séance 1

Présentation du cours, des étudiants, de l'enseignant
Explication et entente pour l'évaluation

Séance 2

Séances introductive : Mondialisation des flux migratoire : problèmes de concepts, problèmes de mesure, facteurs de l'émigration.

Séance 3

Espaces migratoires régionaux africains et aspects légaux et administratifs.

Séance 11

Migrations et nationalités en Afrique

Séance 4

Migrations internationales et développement en Afrique
Film

Séance 5

Diasporas et communautés transnationales africaines

Séance 6

« Brain-drain vs Brain gain » : exodes des compétences africaines et transferts d'argent
S

Séance 7

Migrations africaines et recompositions identitaires : la nationalité

Séance 8

Les femmes, les oubliées des migrations africaines

Séance 9

Réseaux et réalités des migrations clandestines entre les deux rives du Sahara, des côtes d'Afrique de l'est et en Afrique australe

Séance 10

La question des réfugiés africains

Séance 12

L'Afrique, terre d'immigration

Séance 13

Films

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.